



COMPTE RENDU BUREAU DIRECTEUR DU 24 avril 2020

Présents : Jean-François CONTANT, Christophe BARRAUX, Brigitte BORDET, Marc CHARPENTIER, Didier FOULONT, Marie Geneviève LASSERRE, Claude MAGRIN, Laurent PERRARD, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Nathalie VION.

Excusé : Michel BRENNER, Thierry PETAMENT

Invité : Jordan ROUX

Compte tenu des circonstances sanitaires nationales ce Bureau Directeur a lieu en visio-conférence.

1) Ouverture du Bureau Directeur par le Président

Le Président ouvre la séance à 18h07, il remercie tous les participants et annonce ne pas avoir eu écho d'un impact significatif du virus sur les membres du rugby régional. Une personne était malade il y a quelques jours mais son état s'améliore.

Il annonce la très bonne nouvelle de la promotion de Damien Dauvissat comme arbitre de fédérale 1 ; cet événement est la récompense du travail de l'arbitre mais aussi de toute une équipe (coach, superviseur, ...).

Enfin il réitère ses remerciements aux membres du personnel de la Ligue qui, par leur travail, assurent la continuité de la Ligue, répondent aux clubs et accomplissent toutes les tâches nécessaires. Grâce à eux les clubs bénéficieront, malgré le Covid 19, des projets en cours.

Suite à la visioconférence d'hier entre la Fédération, ses personnels et les Présidents de Ligue, un certain nombre de questions ont eu des réponses mais les principales tenant aux dates de reprise d'activité restent en suspens. Il est nécessaire d'attendre tout en préparant le déconfinement.



A la demande du secrétaire général le compte-rendu de la réunion du bureau Directeur du 10 avril 2020 est adopté.

2) *Point sur la gestion COVID 19 (Organisation salariale, lien avec la FFR)*

Jordan ROUX, directeur de la Ligue, annonce que l'organisation salariale reste inchangée jusqu'au 10 mai. Les formations fédérales sont lancées dans toutes les catégories.

Le secrétaire général étant indisponible pour raisons professionnelles, Jordan ROUX l'a remplacé lors de la visioconférence des secrétaires généraux de Ligue le mercredi 22 avril. Ces visioconférences seront hebdomadaires tant que durera l'épidémie puis seront bimensuelles. Cette réunion n'a, bien évidemment pas pu apporter plus de précisions quant aux dates de reprise d'activité mais des pistes d'activité ont été évoquées (camps jeunes par bassin en août, création de « kits reprises » pour les salariés, élus et bénévoles, ...). Les Assemblées Générales ordinaires des Ligues devront avoir lieu, la visio et le vote électronique pourront être utilisés. Une question se pose quant au droit de vote, les ré-affiliations débutant le 15 juin, qui aura le droit de vote, les licenciés 2019/2020 ou les affiliés 2020/2021 ? La Fédération a annoncé que les affiliations 2020/2021 seront faites directement par les clubs, le secrétaire général de la Ligue prend la parole pour dire ses inquiétudes à ce sujet ; inquiétudes liées à la diminution du travail pour les salariés des ligues, aux difficultés que rencontreront les dirigeants de clubs et aux litiges que ce fonctionnement suscitera au cours du championnat en cas d'erreur sur les licences. Le secrétaire général de la FFR est revenu sur une communication fédérale mal comprise par les joueurs au sujet des coûts des licences : « rien n'est gratuit », les licences ont un coût qui doit être assumé, les aides fédérales à l'endroit des clubs ne signifient pas la gratuité pour les licenciés. Jordan Roux annonce avoir appris que l'aide à l'emploi concernant les adjoints de pôle seraient supprimées, nous en attendons l'annonce officielle mais, le cas échéant, nous serions devant la nécessité de nous séparer du salarié concerné.

Gérard Quatrepoint nous fait un compte-rendu de la visioconférence entre le trésorier général de la FFR, les Présidents de Ligue, les trésoriers généraux de Ligue et les personnels des services financiers de la FFR. Le plan de relance de la FFR représentera, s'il est voté par l'Assemblée Générale de juillet, 35 millions d'euros sur 2 saisons, 14 millions pour 2019/2020 et 21 millions pour 2020/2021. Il sera financé par les économies réalisées en fin de saison, les bénéfices des événements reportés (fin du tournoi des VI Nations) et complétés par les fonds dédiés. La FFR interviendra sur les cotisations, les assurances, les frais de mutation et les timbres. Pour 2019/2020 la saison a été « effectuée » à 75%, 25% seront donc reversés sur les 4 postes précités. Pour 2020/2021, toujours pour dans les 4 domaines désignés, il n'y aura pas de



prélèvements, ceux-ci seront compensés auprès des ligues par la FFR. Les modalités ne sont pas encore précisées et il n'y aura pas d'intervention financière de la FFR dans d'autres domaines.

D. Foulont demande si ces mesures sont officielles ; leur poids étant important pour préparer les budgets prévisionnels des clubs il est nécessaire d'en être certain. G. Quatrepoint répond qu'elles ne pourront l'être qu'après leur validation par l'Assemblée Générale.

Le Président attire l'attention sur le fait qu'il faut différencier les licences « débitées » des licences « payées », le trésorier devra reprendre les comptes clubs afin de distinguer toutes les situations. Il insiste également sur le fait que tous les domaines ne sont pas concernés par les mesures financières fédérales (par exemple la discipline en est exempté).

3) *Structure*

Suite à la consultation des membres du Comité Directeur au sujet de l'emprunt bancaire pour financer l'achèvement de la structure, le Bureau Directeur entérine le vote. Le secrétaire général demande à chaque membre du Bureau Directeur de donner sa position quant à cette décision.

A l'exception de Christophe Barraux qui estime que cette décision devrait relever d'une Assemblée Générale, tous les membres du Bureau Directeur valident les prises de position des membres du Comité Directeur en faveur d'un emprunt bancaire pour financer l'achèvement des travaux de la structure.

4) *Commission ANS*

La proposition de composition de la commission en charge de l'ANS a été envoyée aux membres du Comité Directeur, l'un d'entre eux a posé une question et réponse lui a été transmise, cette réponse est partagée avec les membres du Bureau. Jordan Roux présente le programme de l'ANS 2020 et son fonctionnement. Le montant de l'ANS est reprécisé (76 000 €) et un rappel de la nécessité de discrétion quant à ces dossiers est fait.

Tous les membres valident le fonctionnement et la composition de la commission.

5) *EDR*

- Nathalie Vion, Présidente de la commission EDR, explique que la commission travaille, un courrier a été envoyé aux clubs après validation par les Présidents de CD pour préparer le déconfinement. Aucune date n'étant sûre, tout doit être pris au conditionnel. Il est nécessaire d'éviter les rassemblements et de favoriser le jeu « à toucher », l'accent doit être mis plus sur le lien social que la compétition. En prenant en compte une



période de réathlétisation nécessaire de 4 semaines, il semble impossible de reprendre une forme de compétition avant la fin de saison ; en conséquence aucune autorisation de sortie ne sera accordée d'ici à la fin de saison.

- Labellisation : si la date de validation des labellisations est repoussée au 1^{er} trimestre de la prochaine saison, les dossiers pour la saison 2019/2020 doivent cependant être reçus avant le 30 juin. Entre septembre et novembre, la visite par les CTC, la validation par la Ligue puis par la FFR seront effectuées.
- Les CPA éducateurs se sont révélés très utiles pour favoriser la compréhension de tous, Damien Dauvissat en a organisé un dans chaque bassin. L'expérience sera renouvelée si cela est possible.
- Au sujet des EDR nous sommes dans l'attente des calendriers, la question de l'avancement du début de saison en août a été soulevée, il est noté que la rentrée est souvent déjà compliquée en septembre donc peu probable qu'un avancement soit réellement productif. De surcroît on peut penser que les préoccupations des parents seront plus focalisées sur la rentrée scolaire que sportive.

6) *Compétitions et structures de formation*

- Jordan Roux intervient sur les sujets des compétitions jeunes, il annonce que nous maintenons notre équipe Crabos ABCD XV mais nous supprimons celle des Gaudermen. Le remodelage du Cref et de l'Ape est en cours ainsi que le fonctionnement d'ABCD XV.
- Pour les séniors, un questionnaire sera envoyé aux clubs afin de connaître les choix et positions de chacun quant à la saison prochaine. La montée de Buxy et Tournus en F3 n'a pas été validée officiellement par la FFR, la Ligue a donné son accord. A l'instar de nombreux clubs, le Président estime que la poule de F3 de ces clubs devrait être plutôt régionale ; il insiste sur les difficultés constatées grandissantes pour composer des équipes jeunes et craint le « pillage » de certains clubs. C. Barraux souligne la difficulté du nord-comtois dans une poule fédérale régionale compte tenu de sa position géographique excentrée, il craint une marginalisation accrue dans un contexte déjà difficile. JF Contant reprend la parole est précise que l'idée d'une poule régionale n'est pas absolue ; il estime que la majorité de cette poule devrait être régionale mais n'exclut pas que des clubs de Bourgogne Franche-Comté rejoignent un championnat « hors territoire » et que des clubs d'autres ligues soient inclus dans la poule majoritairement régionale.
- Didier Foulont retrace les travaux de la commission féminine :



- a) FEDERALE 2 : projet de modifications des compétitions avec un nouveau format, le championnat serait géré par les Ligues, les finales par la Fédération, poules de 4 Ligues ou Supra-Ligue, plus tard étude de plus de souplesse pour des passerelles entre le X et le XV
- b) CADETTES : pas de changement, toujours Niveau 1 et 2 avec phases de brassage. Demande de révision du règlement vers une double licence X et XV
- c) ORGANISATION D'UN PRIX FEMININ : réfléchir comment valoriser, critères de choix, projet de groupe, individuel, pratique féminine, initiative sur cahier des charges ? Les propositions seront faites par les Ligues, le choix par la Fédération.
- d) CHALLENGE -15 : manque de retours des CD, participations ou non. Un point sera demandé par chaque référent Ligue pour remontées à la FFR
- e) LE X : pas de finale nationale. Compétitions régionales
- f) SANTE : 1^{ère} Ligne -18 Niveau 1 et 2 = autorisation médicale, pas de protocole
 - " Fed 2 = pas de protocole
 - " Fed 1 = avec protocole
- g) STATISTIQUES : 1/3 des licences -12 -15 - 18 ne sont pas renouvelées, des questionnaires seront adressés aux clubs par les référents Ligue

Nombre de licenciées au niveau national : +1,9% par rapport à juin 2019, +7% par rapport à mars 2019

- h) A L'ETUDE : plus de TOP 100 -20 ans mais OK TOP 100 -18

7) *Camps de base CDM 2023*

Nous avons reçu l'accord de la région et de la ville de Dijon pour l'utilisation des installations du Creps dans le cadre du camp de base pour la Coupe du monde 2023. Concernant les candidatures des villes de Mâcon et de Le Creusot tout est en ordre.

- 8) Assemblée Générale ordinaire

L'AG devra avoir lieu obligatoirement avant le début de la saison prochaine, la date du 20 juin ne semble plus réaliste, nous envisageons toutes les possibilités tant au niveau de la forme que du déroulement (dématérialisation, visio, ...).

C. Poulalier précise que le congrès des arbitres prévu à Grenoble le 12 juillet et l'AG des arbitres prévue à Gueugnon le 27 juin sont annulées.

9) Questions diverses

- N. Vion demande pourquoi la candidature de M. Pascoët au Comité Directeur n'a pas été validée. Le secrétaire général répond que ce point relevait initialement d'une réunion de Comité Directeur et qu'il n'a pas été remis à l'ordre du jour. La suggestion est faite de consulter le CD par mail afin de valider cette candidature. Les membres du BD valident cette proposition, C. Barraux demande seulement que les votes soient secrets.
- C. Poulalier félicite Damien Dauvissat pour son accession à la Fédérale 1, il précise que cela n'était pas gagné puisque la Ligue a 4 arbitres ne F1, malgré cette situation aucune rétrogradation n'a été actée.
- Un échange s'engage entre C. Poulalier et C. Barraux au sujet d'une communication envoyée par des élus de la ligue et mettant en cause la gestion du Président Contant ainsi que les positions prise par ses soutiens. Les sources d'agacement sont évoquées et débattues, les positions précisées et éclaircies.
- Jordan Roux précise le déroulement et le lancement des actions à destination des scolaires pour 2020.

La prochaine réunion prévue initialement le 8 mai est avancée au 7 mai pour cause de jour férié.

Tous les sujets ayant été évoqués le Président a levé la séance à 20H38.

Le Président,



Jean-François CONTANT

Le secrétaire général,



Laurent PERRARD

Addendum : compte-rendu validé par le Bureau Directeur lors de la réunion du 7 mai 2020